

Justice-en-ligne
Élections du 26 mai 2019

Programme du parti socialiste (PS) sur la Justice (résumé)

Le programme du PS en matière de Justice comprend trois axes.

Une Justice accessible pour tous

La Justice est de moins en moins accessible. Faire valoir un droit ou se défendre devant une juridiction doit être possible pour tous. Pour ce faire, le PS propose, notamment, dans un premier temps, d'augmenter les plafonds des revenus pris en compte pour le bénéfice de l'aide juridique de minimum 350 euros et, dans un second temps, de mutualiser le risque judiciaire au travers d'une couverture juridique obligatoire et étendue à l'ensemble des citoyens sur le modèle de la sécurité sociale.

Une organisation judiciaire moderne au service du justiciable

Une meilleure organisation de la Justice doit, avant tout, passer par son refinancement.
Le PS :

- défend le système des cadres légaux, qui permet un contrôle démocratique du fonctionnement de la Justice et propose, outre leur remplissage, leur renforcement, nécessaire pour certaines juridictions ;

- souhaite que la Justice entre enfin dans le XXI^e siècle : un projet global de numérisation de l'ensemble de la chaîne judiciaire s'impose ;

- plaide pour un vaste « *masterplan* » de rénovation des bâtiments judiciaires : un bâtiment de Justice doit être un lieu digne, accueillant et sécurisé.

Une Justice pénale plus humaine et plus efficiente

L'évolution récente de notre politique pénale inquiète : réformes menées en urgence sans réflexion profonde préalable, absence de priorisation de la lutte contre la récidive, primauté de l'optique purement managériale de la gestion des prisons au mépris de l'idéal de réinsertion, impunité de fait des plus riches... Le PS souhaite mettre en place une politique pénale qui tranche avec cette approche. Il propose, parmi bien d'autres mesures, de :

- faire de la lutte contre la délinquance économique et financière la priorité des priorités : actuellement, les moyens dont dispose la Justice pour lutter contre cette forme de délinquance très spécifique sont si peu importants qu'elle est très peu poursuivie par le parquet ;

- sortir de la logique du tout pénal en matière de stupéfiant : pour le PS, en matière de stupéfiant, l'accent doit être placé sur les aspects sanitaires et la réduction des risques ; la pénalisation à outrance est un échec ; le PS défend la légalisation des salles de consommation à moindre risque, le suivi en institution des détenus confrontés à un problème de dépendance et la réglementation de la production et de la consommation du cannabis à des fins récréatives ;

- mettre fin à l'inflation pénitentiaire en développant et favorisant les peines alternatives et les modalités d'exécution particulières de la peine d'emprisonnement.

* * *

Les programmes complets du PS sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.ps.be/#/Election/Programme>.

Le chapitre dédié à la Justice débute à la page 441 du « Programme PS (Union européenne, Fédéral, Fédération Wallonie-Bruxelles, Wallonie) ».

- - - - -